

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le neuf février à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

Présents : Daniel AYRINHAC, Daniel JALBERT, Cédric BOULOC, Chantal CHASSAN, Jean-Marie BANCAREL, Albert GAVEN, Henri LACOMBE, Mathieu BOUTONNET, Georges CLUZEL, Sylvie BOUTONNET Arnaud VIALA, Patricia MIQUEL.

David TREMOLET a donné pouvoir à Albert GAVEN

Absents : /

Excusés : Christine GAVALDA, Thierry RIVIERE, David TREMOLET.

Secrétaire de séance : Daniel JALBERT

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente

ORDRE DU JOUR

Présentation Conseil Municipal Junior

Une grande partie des conseillers municipaux juniors été présent afin de se présenter au conseil municipal et de discuter de leur axes de travail. Suite à un premier travail entre eux, ils ont présenté des dessins du futur plan d'eau et énoncés des pistes.

Après discussion avec l'ensemble de conseil, il ressort qu'il faut un support tel qu'un livret avec des textes et des illustrations sur deux ou trois points comme l'histoire de Vezins et du plan d'eau ou encore l'histoire de Vezins pendant les guerres.

Une réunion de travail est fixée au vendredi 2 mars à 14h à la mairie avec les conseillers municipaux juniors et des élus (Arnaud, Daniel, Patricia, Sylvie et Chantal) afin de travailler en petits groupes sur les sujets précis à présenter dans le livret.

Présentation et vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal, les comptes administratifs des budgets communaux :

Budget principal :	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Réalisé :	
Dépenses	821 482.80€
Recettes	915 321.17 €
Résultat de l'exercice	93 838.37€
Résultat n-1	459 034.59 €
Résultat cumulé	552 872.96 €
 <u>Section d'investissement</u>	
Réalisé	
Dépenses	802 642.12 €
Recettes	522 665.24€
Résultat de l'exercice	-279 976.88€
Résultat n-1	-30 733.27 €
Résultat cumulé	-310 710.15€
Solde des restes à réaliser	-196 175.06€

Budget Atelier Relais :Section d'exploitation

Réalisé :	
Dépenses	5 112.60 €
Recettes	20 450.64 €
Résultat de l'exercice	15 338.04 €
Résultat n-1	2 478.08 €
Résultat cumulé	17 816.12€

Section d'investissement

Réalisé	
Dépenses	15270.60 €
Recettes	14 109.52 €
Résultat de l'exercice	-1 161.08 €
Résultat n-1	-14 109.52€
Résultat cumulé	-15 270.60€

Budget Lotissement Le Bosquet :Section d'exploitation

Réalisé :	
Dépenses	31 593.94 €
Recettes	30 011.47 €
Résultat de l'exercice	-1 582.47€
Résultat n-1	16 839.14€
Résultat cumulé	15 256.67 €

Section d'investissement

Réalisé	
Dépenses	0.00 €
Recettes	30 011.47 €
Résultat de l'exercice	30 011.47€
Résultat n-1	-99 935.02 €
Résultat cumulé	-69 923.55€

Budget Assainissement :Section d'exploitation

Réalisé :	
Dépenses	36 358.55€
Recettes	39 923.83 €
Résultat de l'exercice	3 565.28 €
Résultat n-1	-265.91€
Résultat cumulé	3 299.37€

Section d'investissement

Réalisé	
Dépenses	26 502.12 €
Recettes	21 234.00 €
Résultat de l'exercice	- 5 268.12 €
Résultat n-1	8 482.35 €
Résultat cumulé	3 214.23 €

Monsieur le Maire précise à l'assemblée municipale que les comptes de gestion établis par madame le Receveur Municipal de Millau sont conformes aux comptes administratifs de la commune.

Après avoir présenté les comptes administratifs, monsieur Le Maire se retire.

Monsieur Albert GAVEN, 1^{er} adjoint, prend la présidence et soumet les comptes administratifs au vote de l'assemblée

Le conseil municipal, après avoir constaté que les comptes de gestion du percepteur sont conformes aux comptes administratifs de la commune,

Approuve les comptes administratifs de la commune et les comptes de gestion du percepteur pour l'année 2017.

Affectation des résultats

Après l'approbation par le conseil municipal des comptes administratifs des budgets communaux de l'année 2017 et la constatation de la conformité de ceux-ci avec les comptes de gestion du comptable public,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée, de procéder à l'affectation des résultats des budgets communaux :

Budget principal

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 552 872.96 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice 2017 (Section de Fonctionnement)	+ 93 838.37 €
Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du compte administratif (2016)	+ 459 034.59 €
Résultat à affecter :	+ 552 872.96 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 310 710.15€
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 196 175.06€
Besoin de financement	- 506 885.21€
Affectation	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 506 885.21 €
Report en exploitation R 002	+ 45 987.75 €

Budget Atelier Relais

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 17 816.12 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice 2017 (Section de Fonctionnement)	+ 15 338.04 €
Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du compte administratif 2016	+ 2 478.08 €
Résultat à affecter :	+ 17 816.12 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 15 270.60 €
Affectation	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	+ 15 270.60 €
Report en exploitation R 002	+ 2 545.52 €

Budget lotissement le Bosquet

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 15 256.67 €
Décide de reporter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice (Section d'exploitation)	-1 582.47€
Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du compte administratif	16 839.14€
Résultat à reporter:	15 256.67€
Solde d'exécution cumulé d'investissement D001	-69 923.55€

Budget assainissement

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 3 299.37 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice (Section de Fonctionnement)	3 565.28€
Résultats antérieurs de l'exercice R 002 du compte administratif	-265.91 €
Résultat à affecter :	3 299.37€
Solde d'exécution cumulé d'investissement	3 214.23 €
Affectation	
Report en exploitation R 002	3 299.37 €

Convention de mise à disposition d'un local communal au profit de la communauté de Commune Lévézou Pareloup

La Communauté de communes Lévézou-Pareloup bénéficie, depuis 2015, de locaux situés au 1er étage du bâtiment communal hébergeant La Poste.

Une mise à disposition de locaux supplémentaires situés au rez-de-chaussée du même bâtiment devant intervenir à compter du mois de février 2018, il convient de conclure une convention.

Le conseil municipal donne son accord pour que le maire signe une convention de mise à disposition du local situé 8 route du Claux 12780 Vezins-de-Lévézou, au profit de la Communauté de Communes Lévézou Pareloup.

Subvention supplémentaire à Familles Rurales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le coût important que représente la mise en place du centre de loisir le mercredi suite à l'abandon de la réforme sur les rythmes scolaires. L'association Familles Rurales été déficitaire de 4500 € pour le dernier trimestre 2017 concernant le centre de loisir du mercredi car cette activités ne sera prise en compte qu'à partir de 2018 dans le Contrat Enfance Jeunesse.

Chantal CHASSAN, trésorière de l'association Familles Rurales ne prend pas part au vote. Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, décide d'attribuer pour 2017 une subvention supplémentaire à l'association Familles Rurales de 4500 €.

Convention de bail commercial au profit de La Poste

Les locaux ci-après désignés ont fait l'objet d'un bail commercial qui a pris effet le 1er octobre 2005 pour une durée de 9 ans modifié par avenant prenant effet le 1er octobre 2005.

Désignation des locaux : Les locaux loués sont situés dans un immeuble sis 8 route du Claux à Vezins et se composent de locaux de service en rez-de-chaussée, pour une superficie de 108 m² environ.

Monsieur le maire informe que le bureau de poste de Vezins est délocalisé sur place entraînant la résiliation du bail en cours au 31/01/2018 et la création d'un nouveau bail commercial Locaposte pour les nouvelles surfaces du bureau de poste prenant effet le 18/01/2018.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de résilier à l'amiable le bail en date du 1^{er} octobre 2005 et de signer un nouveau bail prenant en compte les modifications de local et de surface

**Modification des limites territoriales de la commune
Intégration d'une partie du village de Vaysse-Rodier**

Monsieur le maire expose au conseil municipal, qu'une réflexion est en cours visant à étendre le territoire de la commune à une portion de territoire d'une commune limitrophe. En effet le village de Vaysse-Rodier se trouve sur deux communes différentes, à savoir Vezins et Séverac d'Aveyron. De nombreux habitants du village souhaitent que celui-ci se trouve entièrement sur la commune de Vezins de Lévézou. La commune de Séverac d'Aveyron est favorable à ce projet.

Le maire demande alors au conseil municipal de se prononcer favorablement à cette demande et de porter cette requête à M. le Préfet de l'Aveyron.

Monsieur le Maire précise les étapes de la procédure :

Il convient en premier lieu de définir clairement le territoire de la demande (recensement précis et exhaustif des parcelles concernées et des habitants et électeurs inscrits).

Ensuite le préfet va constituer une commission qui donne son avis, puis une enquête publique sera prescrite pour que les habitants des communes concernées soient à même de présenter leurs observations.

Lorsque ces formalités ont été réalisées, les conseils municipaux concernés doivent faire connaître leur avis sur le projet.

Le Conseil Départemental doit également donner son avis dans un délai de six semaines à compte de sa saisine.

La décision relève du représentant de l'Etat dans le département, qui apprécie l'opportunité du projet. Toutefois un décret en conseil d'Etat, sur proposition du ministère de l'Intérieur, est requis car la modification territoriale projetée a pour effet de porter atteinte aux limites cantonales. Cette formalité est de nature à allonger de manière sensible la procédure.

Monsieur le maire précise qu'une première délibération n°62-2016 en date du 15 juillet 2016 avait été prise par la commune, il convient de la réactualiser afin de faire avancer ce dossier.

Le Conseil Municipal, décide de demander à M. le Préfet de l'Aveyron, la modification des limites de la commune en intégrant la partie du village de Vaysse Rodier situé sur le territoire de la commune de Séverac d'Aveyron (commune déléguée de Recoules Prévinquière).

Cette modification des limites territoriales de la commune porte sur les parcelles suivantes et représente 74 116 m².



Modification statutaires du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur (SMBVV)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par délibération en date du 27 juillet 2017, le conseil syndical du SMBVV a procédé à l'adoption de la modification de ses statuts, En effet, sur proposition formulée par le Président du SMBVV, le conseil syndical a décidé des modifications des statuts du SMBVV.

Ces modifications ont pour objet de répondre aux exigences de la loi NOTRe et MAPTAM et ainsi de permettre au syndicat de pérenniser les opérations engagées à l'identique.

Cette modification permettra également au syndicat de déposer un dossier de demande de labellisation EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau) auprès du Préfet coordonnateur de bassin.

Indemnité de conseil à Madame le trésorier de Pont de Salars, comptable de la commune

Monsieur Le Maire, informe que les receveurs sont autorisés à apporter aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

En contrepartie de ses prestations, une indemnité annuelle peut être allouée sur la base d'un barème portant sur la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement des trois derniers exercices connus.

Cette indemnité est allouée au receveur municipal à titre personnel pour la durée du mandat municipal. Elle doit faire l'objet d'un renouvellement en cas de renouvellement du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe que la commune a changé de trésorerie au 1^{er} janvier 2018, il s'agit de la trésorerie du Lévézou à Pont de Salars, et qu'il convient donc de délibérer afin d'allouer l'indemnité de conseil à madame Evelyne Vincent, Trésorière de Pont de Salars, à compter de l'exercice 2018.

Demande de subvention au SIEDA concernant une extension de l'éclairage public

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension du réseau d'éclairage public au lotissement communal Le Bosquet, à La Mouyrande, au terrain de pétanque ainsi que devant le bâtiment de la Communauté de Commune Lévézou Pareloup.

Concernant l'extension de l'éclairage public au lotissement le Bosquet, Monsieur le maire précise que l'implantation des points lumineux se fera sur le chemin qui appartient au domaine public.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 12 149.00€ HT.

	Montant HT
Terrain de pétanque	2 000.00€
Eclairage chemin lotissement Le Bosquet	7 795.50€
Batiment de la Poste	1 450.00€
La Mouyrande	904.00€
TOTAL des travaux	12 149.00€

Le conseil municipal sollicite auprès du SIEDA, l'attribution d'une subvention maximum pour ces travaux (à savoir 30% sur la fourniture les points lumineux et 30% sur l'éclairage LED) soit 2251.20€

Demande de subvention au titre de la DETR et de l'ONAC pour la rénovation des monuments aux morts

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation des monuments aux morts de Vezins et de La Vaysse qui sont très abimés.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 31 174€ HT.

Le conseil municipal, sollicite l'attribution d'une subvention maximum pour ces travaux, à l'Etat au titre de la DETR 2018, ainsi à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Ministère de la Défense (ONACVG) 20% coût total des travaux HT dans la limite de 1600 euros Demande en cours	1 600.00
Subvention DETR (40%) Demande en cours	12 469.60
Autofinancement de la commune	17 104.40
TOTAL Hors Taxes	31 174.00€

**Demande de subvention
au titre de la DETR, à la Région dans le cadre du Contrat Unique
et au Conseil Départemental
pour la requalification de la cuisine centrale et la mise en œuvre d'une chaufferie bois**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'agrandissement et de requalification de la cuisine centrale et la mise en œuvre d'une chaufferie bois afin de développer et de conforter un service de cantine intergénérationnelle sur la commune et les commune environnantes.

La mairie a envisagé plusieurs possibilités :

- l'agrandissement de la structure existante, qui présente beaucoup de contraintes, d'abord parce que le foncier disponible à proximité est très limité, que le bâtiment se trouve en co-visibilité du château inscrit aux monuments historiques, et aussi parce que faire des travaux dans ce local engendrerait de graves problèmes de continuité du service pendant le chantier.
- le déplacement de la cuisine dans un bâtiment adjacent, qui nécessite une réhabilitation dont cette implantation sera la première phase, et qui présente l'énorme avantage de ne pas engendrer de problématique de continuité de la fabrication des repas,
- la création d'un bâtiment neuf, que la commune exclut compte tenu des besoins de réhabilitation de l'existant.

La mairie se porte donc sur le deuxième scénario, qui a pu être analysé grâce au concours d'Aveyron Ingénierie, et qui va permettre de réaliser une opération 'tiroir'.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à **691 463€ HT**.

Cout étude programmiste HT	18 775 €
Cout des travaux service restauration	528 000 €
Cout des équipements	49 400 €
Cout total travaux cuisine HT	577 400 €
Cout des travaux chaufferie bois	47 288 €
Cout des équipements	49 400 €
Cout total chaufferie bois HT	95 288 €
Cout total projet HT	691 463 €

Le conseil municipal approuve le plan de financement suivant :

Subvention DETR 40%	276 585.20€
Demande en cours	
Subvention FSIL/ Contrat de Ruralité 20%	138 292.60€
Demande en cours	
Subvention Conseil Départemental 20%	138 292.60€
Demande en cours	
Autofinancement de la commune	138 292.60€
TOTAL Hors Taxes	691 463 00€

Demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour la mise aux normes PMR du bâtiment de la mairie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de mise aux normes PMR et accessibilité du bâtiment de la mairie.

Le projet établi est estimé toutes dépenses confondues, à 42 100.00€ HT.

Le conseil municipal, Sollicite au titre de la DETR 2018, l'attribution d'une subvention maximum pour ces travaux,

Approuve le plan de financement prévisionnel du projet, comme suit :

Subvention DETR 40%	16 840.00€
Bonus de 10% pour accessibilité	4 210.00€
Demande en cours	
Autofinancement de la commune	21 050.00€
TOTAL Hors Taxes	42 100.00€

Opposition au projet éolien au lieu-dit La Lousque

Monsieur le Maire informe que la société SAS RES a un projet d'implantation d'éolienne au lieu-dit La Lousque sur la parcelle AX 22 à côté de La Clau.

Monsieur le Maire indique qu'il a donné un avis défavorable à la déclaration préalable pour le mat de mesure préalable à tous projet en mars 2017.

Au vu des nuisances sonores, visuelles et environnementales, Monsieur le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Le conseil municipal donne un avis DEFAVORABLE au projet d'éoliennes porté par la société SAS RES en bordure de la commune de Vezins de Lévézou au lieu-dit La Lousque.

Point sur les travaux

- **Centre technique** : les travaux se poursuivent selon le calendrier prévisionnel. Les chasseurs ont demandés une cheminée pour le local des chasseurs. Après concertation avec l'architecte, il est prévu d'attendre la fin des travaux et de voir si on fait cette cheminée par la suite et hors marché pour éviter des démarches en terme de contraintes et de normes qui vont engendrer un surcoût très important.
- **Bâtiment de la Poste et de la CCLP**. A ce jour les travaux coté La poste sont terminés, il manque juste la porte de sécurité à mettre en place. Les travaux coté CCLP ont débutés par la démolition des cloisons et le changement des portes intérieures par l'entreprise Vermorel. Les travaux vont se poursuivre jusqu'au mois de mai.

Question diverses

- Le Recensement de la population se déroule actuellement jusqu'au 18 février 2018. Les agents recenseurs Robert TREMOLET et Marie-Christine DUPUY terminent le recueil des données auprès des habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.